



Éditorial

décembre 2010

Après une interminable attente de plus de douze années, la justice française soumettra enfin à procès les principaux responsables chiliens et argentins de la détention-disparition de quatre victimes franco-chiliennes : Alfonso Chanfreau, Jean-Yves Claudet, Georges Klein et Etienne Pesle.

Trois leçons nous laisse cet important acte judiciaire :

Face à la démission de la justice chilienne, les familles des victimes franco-chiliennes ont été forcées de faire appel à une cour française pour chercher la vérité et trouver la justice.

C'est justement grâce à leur persévérance et leur opiniâtreté que se tiendra du 8 au 17 décembre un procès contre les principaux responsables de crimes et de violations aux droits de l'Homme au Chili et en Argentine.

Bien que les condamnations prononcées par les tribunaux français seront "en absence" des quatorze accusés, elles n'en seront pas moins réelles. En effet, elles

obligeront ces individus à ne plus quitter le Chili et en quelque sorte, *à avoir le pays pour prison.*

Pour ne pas y avoir cru, Alfonso Podlech Michaud, ancien procureur militaire de Pinochet dans la région de Temuco, poursuivi par la justice italienne pour la disparition du citoyen l'italo-chilien Omar Venturelli, fut arrêté en juillet 2008 à l'aéroport de Barajas (Madrid) au cours d'un voyage de plaisir... ; depuis il croupit dans une geôle romaine...



Pour les associations parties civiles de ce procès il s'agit surtout d'amplifier les répercussions de ce procès historique et d'en faire un instrument de prise de conscience sur les conséquences que représente l'immunité, aussi bien au Chili et au niveau international.

À une époque où le commerce, les investissements, les médias, les banques, se mondialisent, nous saluons la possibilité d'internationaliser la justice.

Association d'Ex Prisonniers Politiques Chiliens (France)

c/o CIMADE 64, rue de Clisson – 75013 Paris, courriel : aexppfrance@hotmail.com

Site internet : www.chiliveriteetmemoire.org ou www.chileverdady memoria.org



**Lutter contre l'impunité - Devoir de mémoire - Soutien aux luttes pour les droits humains –
Dénonciation permanente du cadre constitutionnel Pinochetiste**

Quatre parmi des milliers



Alfonso Chanfreau



Jean-Yves Claudet



Georges Klein



Etienne Pesle

L'instruction menée par la justice française contre dix-neuf responsables de la dictature chilienne et argentine n'a que trop duré. Douze années après, de ce groupe d'inculpés, il en reste seulement quatorze. Pinochet et quatre autres complices ont eu la "chance" (et le temps) de ne pas être jugés à Paris. Le dictateur, lui-même est mort libre de toute condamnation, blanchi par les "arrangements" politiques du Chili de la transition et par les retards de la justice française. Cependant il faut reconnaître que la complexité des enquêtes, la distance et le temps écoulé depuis que ces crimes ont été commis n'ont pas facilité les choses. A la justice française revient le mérite d'avoir déclaré recevable les plaintes déposées par les familles et d'avoir commencé un travail d'enquête qu'elle savait risqué et ardu.

Nous y voilà, le procès aura lieu entre le 8 et le 17 décembre. Juste récompense pour les familles de ces quatre victimes qui, en presque quatre décennies, n'ont jamais cédé dans leurs exigences de vérité et de justice.

Certains médias français et chiliens en parleront ces jours-ci. Toutefois, il ne s'agit que d'une toute infime partie des victimes, qui selon les calculs les plus conservateurs, atteignent quelques milliers. Ces victimes là resteront largement dans l'ombre car, la dictature d'abord, et ensuite les gouvernements successifs ont tout fait pour "réconcilier" le pays au prix de "tourner la page" sur beaucoup de ces crimes.

Mais la *réconciliation* a coûté encore plus cher. Le Chili actuel est gouverné par une constitution "pinochetiste", bien que rafistolée, rapiécée et rendue un peu plus présentable que sous la tyrannie. Les tribunaux militaires continuent à juger des civils qui n'ont rien à voir avec les forces armées. Les lois antiterroristes, arbitraires et exécrables font toujours partie de la panoplie de la justice chilienne ; ces mêmes tribunaux qui, en grande partie, ont laissé impunis les crimes de la dictature. Ces lois scélérates sont systématiquement appliquées aux opposants, aux jeunes contestataires et aux Mapuche défendant leurs droits.

A la fin du procès, les condamnations en absence de ces quatorze inculpés vont constituer un pas dans la recherche de la vérité et la justice, mais surtout nous permettra de mettre en lumière l'entreprise de mort de dictatures latino-américaines des années soixante-dix et quatre-vingts.



Association d'Ex Prisonniers Politiques Chiliens (France)

c/o CIMADE 64, rue de Clisson – 75013 Paris, courriel : aexppfrance@hotmail.com

Site internet : www.chiliveriteetmemoire.org ou www.chileverdady memoria.org



Lutter contre l'impunité - Devoir de mémoire - Soutien aux luttes pour les droits humains – Dénonciation permanente du cadre constitutionnel Pinochetiste

La criminalisation de la lutte du peuple Mapuche

À 20 ans de la fin de la dictature, les lois répressives de Pinochet sont toujours appliquées.

La récente grève de la faim que 34 prisonniers politiques Mapuche (principal peuple originaire du Chili) ont maintenue pendant 89 jours (du 12 juillet au 8 octobre), a eu la vertu de démasquer la vraie nature de l'Etat chilien : la Constitution de la dictature et ses lois « antiterroristes » sont toujours en vigueur au Chili, et la loi d'amnistie promulguée par Pinochet pour perpétuer l'impunité n'a jamais été abolie. La « transition démocratique », issue d'un pacte avec les militaires, a continué la politique néo-libérale dont le Chili a été le cobaye, malgré quelques timides réformes, en faisant le deuxième pays le plus inégalitaire du continent, après le Brésil. L'actuel gouvernement, composé en grande partie d'anciens pinochetistes, intensifie la répression que les quatre gouvernements successifs de la « Concertación » (coalition menée par la Démocratie Chrétienne et le Parti Socialiste) exerçaient à l'égard de la contestation populaire, et en particulier sur le peuple Mapuche, principal peuple originaire du Chili, en lutte pour la récupération de ses droits culturels et territoriaux.

Leur lutte est ancienne : après avoir résisté à l'Empire Inca, et opposé une farouche résistance aux Espagnols (qui leur avaient finalement accordé l'autonomie), les Mapuche capitulent en 1883, après la sanglante « guerre de pacification » menée par l'État chilien. Les terres que les réformes agraires, depuis 1965 (et notamment sous le gouvernement d'Allende), avaient rendues aux Mapuche, leur ont été retirées lors de la dictature militaire et les gouvernements « démocratiques » ont continué de brader le pays et leur territoire aux entreprises nationales et étrangères. La militarisation des communautés en conflit avec ces entreprises et la criminalisation de la lutte de ce peuple pour ses droits ancestraux sont à la hauteur de l'enjeu financier.

Ceci est en contradiction flagrante avec la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ratifiée par le Chili en septembre 2009, dont l'exigence de consultation préalable n'a jamais été respectée. « Le fait que Mme Michèle Bachelet, présidente du pays de 2006 à 2010, ait tenu cet engagement de campagne, ne peut occulter qu'elle en a oublié un autre: celui de ne plus appliquer la législation antiterroriste aux militants Mapuche » (Alain Devalpo, Le Monde Diplomatique, février 2006).

« Bien qu'elle ait été quelque peu modifiée dans son contenu, cette loi s'applique aujourd'hui aux Mapuche en conflit, sur leurs terres, avec des entreprises multinationales forestières, papetières et hydroélectriques qui détruisent sans vergogne l'écosystème dans lequel ils vivent depuis des siècles » (entretien de Cristina L'Homme avec la réalisatrice Elena Varela qui, pour avoir filmé les communautés mapuches pendant plusieurs années, s'est retrouvée elle-même dans les mailles d'un système policier bien ficelé : celui-ci a cherché à la faire taire en l'inculpant « d'association de malfaiteurs » et de « liens avec un groupe terroriste »)..

La grève de la faim a fini par lever le silence médiatique et obligé le gouvernement à réagir et à promouvoir des réformes, qui restent pourtant largement insuffisantes. Seul progrès, la modification de la justice militaire (dont la seule existence en temps de paix est scandaleuse) qui détermine que les civils ne seront plus jugés par les tribunaux militaires et ne subiront plus de doubles peines. Mais les crimes commis par les forces de l'ordre seront toujours jugés par ses pairs, perpétuant ainsi l'impunité dans laquelle sont restés déjà huit assassinats.

La réforme de la Loi antiterroriste «relève plutôt d'un jeu de mots ; tous les outils pour son application sont conservés» (Natividad Llanquileo, porte-parole des prisonniers politiques de Concepción). Le geste du gouvernement de retirer la qualification de délit terroriste aux plaintes reste sans conséquences, puisque la loi antiterroriste continue d'être appliquée par le Ministère Public, et pas seulement aux Mapuche.

Son application valide « des détentions préventives à rallonge [presque deux ans pour certains], le recours à des témoins « sans visage », anonymes, payés par la police pour dénoncer les militants les plus actifs, et qui condamnent à de lourdes peines des Mapuche accusés de banals incendies de véhicules. Ces protestations ont été relayées par l'Organisation des Nations Unies (ONU). En 2007, le Comité des Droits de l'Homme, puis, en 2009, le Rapporteur spécial sur la situation des Droits et des Libertés des autochtones, M. James Anaya, ont dénoncé les politiques de discrimination raciale en vigueur. » (Devalpo, article cité)

Un important procès contre 17 *comuneros* Mapuche se déroule depuis le 12 novembre à Cañete, où les peines demandées vont de 20 à 103 ans de prison. D'autres suivront, raison pour laquelle nous vous invitons à rester vigilants et agir en conséquence, afin de dénoncer ces abus contraires au Droit international et exiger des procès justes. La présence active d'observateurs internationaux pendant ces procès oraux reste indispensable.

Association d'Ex Prisonniers Politiques Chiliens (France)

c/o CIMADE 64, rue de Clisson – 75013 Paris, courriel : aexppfrance@hotmail.com

Site internet : www.chiliveriteetmemoire.org ou www.chileverdady memoria.org



**Lutter contre l'impunité - Devoir de mémoire - Soutien aux luttes pour les droits humains –
Dénonciation permanente du cadre constitutionnel Pinochetiste**

**8 - 17 décembre 2010 : Procès français contre la dictature de Pinochet
Déroulement du procès au Palais de justice de Paris, Ile de la cité**

Agenda des activités

Lundi 6 décembre à 11h00

Conférence de presse des plaignants et des parties civiles au CAPE (Centre d'Accueil de la Presse Étrangère)

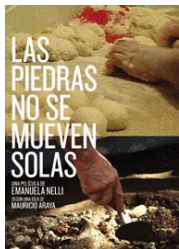
Grand Palais

Cours la Reine - Perron Alexandre III –
75008 Paris



Animations et activités de sensibilisation du public

**Mercredi 8, lundi 13 et jeudi 16 de 11h00 à 14h00
Place Saint-Michel**



Mercredi 8 à 21h00

Soirée film-débat autour du documentaire "Las piedras no se mueven solas" (*Seules, les pierres ne bougent pas*) d'Emanuela Nelli. En présence de la cinéaste.

Maison de l'Amérique Latine

217 Boulevard Saint Germain –
75007 Paris



Vendredi 10 à 19h30

Manifestation artistique et d'information sur le procès français organisée par l'Association "Couleurs du monde" et l'AEXPPCH (France)
Présentation du livre sur S. Allende de T. Huchon et concert de W. Beltran

Au siège du PS de Sèvres

2, rue Lecointre,
92310 Sèvres (face à la Mairie)

Vendredi 17 à 20h00

Manifestation artistique et culturelle à l'occasion de la clôture du procès

Salle des fêtes de la mairie du III^e arrondissement

2, rue Eugène Spuller –
75003 PARIS

Association d'Ex Prisonniers Politiques Chiliens (France)

c/o CIMADE 64, rue de Clisson – 75013 Paris, courriel : aexppfrance@hotmail.com

Site internet : www.chiliveriteetmemoire.org ou www.chileverdady memoria.org